

SERVICE DE GARDE



RÈGLES DE RÉGIE INTERNE

Adoptées par le conseil d'établissement

2023-2024

418 386-5541, poste 15600

OUVERTURE

Journée de classe

Période du matin : 6h45 à 8h05
Période du dîner : 11h42 à 12h55
Période fin de journée : 15h03 à 17 h45

Journée pédagogique

6h45 h à 17h45

Semaine de relâche

Pendant la semaine de relâche, le service de garde est **FERMÉ**.

*Le service de garde est ouvert durant les 180 jours de classe prévus au calendrier scolaire incluant les journées pédagogiques.

Veillez noter que le service de garde est fermé lors des congés qui sont inscrits sous forme de cercle au calendrier scolaire, soit les congés fériés.

Force majeure

-En cas de fermeture d'école (tempête, panne d'électricité, etc.) : le service de garde sera **FERMÉ**.

-Si on annonce que les cours sont suspendus : le service de garde sera **OUVERT**.

-S'il y a fermeture d'école en demi-journée : le service de garde restera **OUVERT**.

TYPES D'USAGERS ET TARIFICATION

Le service de garde suit les lois du gouvernement et applique les tarifs en hausse ou en baisse de ce dernier.

***IMPORTANT : Il n'y a pas de transport par autobus le midi, donc si vous ne pouvez transporter votre enfant et que ce dernier n'est pas « marcheur », vous devez obligatoirement l'inscrire au service de garde pour le midi.**

Frais d'inscription : Il n'y a aucun frais d'inscription.

Usager régulier

Élève qui fréquente le service de garde un minimum de deux périodes partielles ou complètes par jour. Chaque journée de garde comporte trois périodes soit avant les cours, le midi et après les cours.

- 2 périodes par jour :
 - AM et/ou
 - Midi et/ou
 - PM

Il doit y avoir une réservation récurrente.

Tarification : L'usager qui utilise le service de garde sur cette fréquentation obtient automatiquement la tarification réduite à 8,95\$ pour ces journées.

Usager sporadique midi annuel

Élève qui fréquente le service de garde les midis seulement au tarif annuel de 378 \$/année. L'utilisateur sera donc facturé au coût de 2,10\$ par jour.

Usager dîneur sporadique

Élève qui dîne occasionnellement au service de garde au tarif de 3,75 \$/midi.

Usager sporadique autre que la période du dîner

Élève qui fréquente le service de garde le matin ou en après-midi et ce de façon occasionnelle.

Tarification : Le montant correspondant à la période choisie sera facturé.

- 4 \$/ Matin
- 9,00 \$/ Fin de journée

Usager lors des journées pédagogiques

Élève inscrit régulier ou sporadique qui fréquente le service de garde lors des journées pédagogiques. Le tarif pour la journée est de 10,00 \$/enfant. Des frais d'activité peuvent s'appliquer en surplus.

Tarification pour dîner fourni par le service de garde.

Advenant une maladresse avec le repas de votre enfant, il est possible que le service de garde lui offre un diner dépannage. À ce moment, nous vous aviserons et des frais de 3,00 \$ seront ajoutés à votre état de compte.

Ex : Un oubli de boîte à lunch, un oubli de commander le repas traiteur, un plat renversé, etc.

PAIEMENT DES FRAIS DE GARDE

Un état de compte vous sera acheminé par courriel chaque mois. Les frais de garde doivent être payés dès la première semaine de la réception de l'état de compte.

Voici les modalités de paiement :

- Par chèque à l'ordre de **CSSBE Service de garde l'Accueil**
- Paiement en argent (le parent remet l'argent directement à l'éducatrice)
- Paiement accès D

Après deux avis consécutifs de non-paiement, le service de garde pourra résilier l'inscription de l'enfant.

PÉNALITÉ POUR RETARD

Les frais pour retard exigés aux parents après l'heure de fermeture sont 8\$ par 15 minutes de retard.

Toute présence dans l'école après l'heure de fermeture sera considérée comme un retard. **Après plusieurs retards et avertissements, le service de garde pourra résilier l'inscription de l'enfant.**

Il est aussi interdit de laisser votre enfant à la porte de l'école avant l'heure d'ouverture du service de garde.

ABSENCES

Pour assurer un encadrement adéquat et par le fait même la sécurité de votre enfant...

- Si votre enfant s'absente sur les heures de classe, le suivi sera systématiquement fait au service de garde.
- Si votre enfant s'absente sur des périodes du service de garde (midi et/ou soir), vous devez obligatoirement nous en aviser.

De plus, vous devez nous aviser par écrit ou par téléphone si une personne autre que celles inscrites sur la fiche d'inscription de l'enfant doit venir le chercher.

Jours de classe (pour les usagers réguliers et sporadiques)

- Toute absence de trois jours ou moins est payable par l'utilisateur régulier de 3 à 5 jours.
- Dans le cas d'une absence complète de quatre ou cinq jours, dans une même semaine, trois jours seulement seront facturés.
- Pour les usagers réguliers 1 ou 2 jours, les journées seront chargées selon la réservation de base.

Aucun crédit ne sera accordé à l'usager sporadique. (Pour les diners)

** Noter qu'aucun arrangement ou changement de fréquentation ne sera possible à compter du mois de juin.

Journées pédagogiques (pour tous)

Les frais facturés sont payables par l'usager si celui-ci est absent après avoir confirmé sa présence pour cette journée. Le crédit s'applique si le service de garde est informé de l'absence de l'enfant, et ce une semaine l'avance.

SÉCURITÉ

Lorsque survient un accident occasionnant des blessures, la procédure établie est la suivante :

Si L'éducatrice n'arrive pas à rejoindre les parents, elle contactera la personne à rejoindre en cas d'urgence inscrite au dossier de l'enfant. À défaut, elle agira en bonne mère de famille. Un rapport décrivant les événements survenus sera versé au dossier de l'enfant.

ON VOUS RECOMMANDE FORTEMENT DE PRÉVOIR UNE ASSURANCE-ACCIDENT POUR L'ENFANT, CAR LES FRAIS MÉDICAUX, L'AMBULANCE, ETC. NE SONT PAS COUVERTS PAR LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES.

ADMINISTRATION DE MÉDICAMENTS

Dans le cas où nous aurions à administrer un médicament à votre enfant, veuillez compléter et signer le formulaire d'autorisation disponible à la fin de ce document. Le contenant du médicament doit **OBLIGATOIREMENT** être celui fourni par le pharmacien avec le nom de l'enfant et la posologie.

RELEVÉS FISCAUX

Frais admissibles et déductibles au PROVINCIAL

- Frais de garde enfant sporadique
- Frais de garde des journées hors calendrier
- Frais pour retard.
- Frais excédant 8,95 \$ pour les journées pédagogiques (1,05 \$ est déductible)

Frais admissibles et déductibles au FÉDÉRAL

- Tous les frais payés au service de garde sauf les frais supplémentaires pour les sorties
- Frais des journées pédagogiques (10,00 \$)

Une journée au service de garde...

Matin: 6 h 45 à 8 h 05 (optionnel selon votre besoin)

- Accueil des enfants au local du service de garde
- Activités au gymnase
- Jeux libres ex : dessin, jeux de société, de construction, etc.

Midi: 11 h 42 à 12 h 55

11h42 Dîner des élèves de 3^{ième}, 4^{ième}, 5^{ième} et 6^{ième} année. Jeux à l'extérieur pour les petits.

L'éducatrice de votre enfant prend sa présence. De là l'importance d'informer le service de garde de l'absence de ce dernier.

12h10 Dîner des élèves de maternelle, 1^{ière} et 2^{ième} année. Jeux à l'extérieur pour les plus grands.

Votre enfant pourra apporter un repas froid ou à faire réchauffer au four micro-ondes. **Veillez inscrire le nom de votre enfant sur le contenant qu'il déposera au frigo.** La boîte à lunch demeure au casier de votre enfant.

Fin de journée: 15h03 à 17 h 45

15h03 à 15 h 30

- Prise de présences et jeux à l'extérieur.

15h30 à 16 h 25

- Collation (apportée par le parent)
- Activité planifiée par l'éducatrice en fonction du local où se trouve le groupe de votre enfant.

16 h 25 à 17 h 45

- Groupes mixtes et jeux libres dans le local du service de garde.

FIN DE JOURNÉE
ATTENTES ENVERS LES PARENTS

- ***Vous appuyez sur le bouton « Service de garde » et vous vous annoncez.***
(Votre nom et le nom de l'enfant que vous venez chercher.)

- ***Vous utilisez l'ascenseur ou l'escalier si vous le désirez en vous rendant directement au poste d'accueil au 1^{er} étage.***
(Nous vous demandons donc d'éviter de circuler ailleurs dans l'école.)

- ***Vous demeurez au poste d'accueil.***
Cela peut prendre un peu de temps, mais nous devons collaborer afin que l'enfant développe son autonomie.

En tout temps, la courtoisie, la bienveillance et le respect sont requis envers le personnel du service de garde.

BIENVEILLANCE, ENGAGEMENT, COLLABORATION

Formulaire d'administration d'un médicament

Je demande au personnel du service de garde d'administrer à mon enfant la médication suivante selon la posologie indiquée.

Nom de l'enfant : _____

Période du: _____ au : _____

Nom du médicament : _____

Dose : _____ Heure : _____

Signature du parent : _____ date : _____

Section réservée à l'éducatrice qui administre le médicament

Date : _____ Heure : _____ Initiales : _____

Date : _____ Heure : _____ Initiales : _____

Date : _____ Heure : _____ Initiales : _____

Date : _____ Heure : _____ Initiales : _____

Date : _____ Heure : _____ Initiales : _____

Formulaire d'administration d'un médicament

Je demande au personnel du service de garde d'administrer à mon enfant la médication suivante selon la posologie indiquée.

Nom de l'enfant : _____

Période du: _____ au : _____

Nom du médicament : _____

Dose : _____ Heure : _____

Signature du parent : _____ date : _____

Section réservée à l'éducatrice qui administre le médicament

Date : _____ Heure : _____ Initiales : _____

Date : _____ Heure : _____ Initiales : _____

Date : _____ Heure : _____ Initiales : _____

Date : _____ Heure : _____ Initiales : _____

Date : _____ Heure : _____ Initiales : _____